

VILLE DE RIORGES

N° 5_1

OBJET :

VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

ANIMATIONS CULTURELLES MUNICIPALES

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LES CONTRATS RELATIFS AUX SPECTACLES PROGRAMMES DANS LA SAISON CULTURELLE AU 2° SEMESTRE 2018

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 5 JUILLET - 20 h 00

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 6 juillet 2018.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 21 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, André CHAUVET, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Jacky BARRAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Nicole AZY, Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, Chantal LACOUR, Guy CONSTANT, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : Nathalie TISSIER-MICHAUD

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Jacky BARRAUD	Michelle BOUCHET
Nabih NEJJAR	Eric MICHAUD
Pascale THORAL	Nathalie TISSIER-MICHAUD
Stéphane JEVAUDAN	Roland DEVIS
Nicole AZY	Martine SCHMÜCK
Thierry ROLLET	André CHAUVET
Blandine LATHUILIERE	Bernard JAYOL
Valérie MACHON	Brigitte MACAUDIERE
Elodie PINSARD-BARROCAL	Véronique MOUILLER
Chantal LACOUR	Isabelle BERTHELOT
Guy CONSTANT	Jacqueline RUBLON
Florence COLOMB	Martine LAROCHE SZYMCZAK

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20180705-5_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2018

Affichage : 06/07/2018

VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

ANIMATIONS CULTURELLES MUNICIPALES
 AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LES CONTRATS RELATIFS
 AUX SPECTACLES PROGRAMMES DANS LA SAISON CULTURELLE
 AU 2^e SEMESTRE 2018

Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle, expose à l'assemblée :

"Pour chacun des spectacles programmés, la commune a la possibilité de contracter soit avec les artistes, et par conséquent de les rémunérer directement, soit de passer par un contrat ou une convention avec un producteur de spectacles, employeur des artistes, dont le statut peut être associatif ou commercial. Elle peut également s'associer à de telles structures en passant des contrats de coproduction pour l'organisation d'une manifestation précise.

Les Mardi(s) du Grand Marais

Au cours du second semestre 2018, six concerts de musiques actuelles sont prévus dans le cadre des "Mardi(s) du Grand Marais et récapitulés dans le tableau ci-dessous.

Dates	Spectacles	Parties co-contractantes	Coût prévisionnel*
09/10/2018	ELECTRO DELUXE	ENZO PRODUCTION	6 400 €
16/10/2018	NAZCA	AGENCE METRONOME	1 000 €
	ALTIN GÜN	SOYOUZ PRODUCTION	2 000 €
30/10/2018	MAKE OVERS	DYONISAIC TOUR	1 250 €
	ARNAUD REBOTINI	WART	3 500 €
20/11/2018	LA PIETA	NEVERMIND	1 250 €
	CADILLAC	BLEU CITRON	En négociation
27/11/2018	BLACK BOX REVELATION	VERYSHOW	240 €
	TRIGGERFINGER	VERYSHOW	4 000 € + 50% des recettes de billetterie
21/12/2018	ZOMBIE ZOMBIE	JULIE TIPPEX	2 843 €
	LES FILS DE JACOB	BI-POLE	700 €

* HT. Hors frais de route ou défraiements éventuels

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20180705-5_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2018

Affichage : 06/07/2018

.../...

.../...

Apéro-concert

L'apéro concert d'automne, programmé à proximité du centre social et le jour de ses portes ouvertes, se déroulera le vendredi 21 septembre 2018. Le détail de la programmation est récapitulée ci-dessous :

Dates	Spectacles	Parties co-contractantes	Coût prévisionnel*
21/09/2018	NAZCA	AGENCE METRONOME	1 000 €

* HT. Hors frais de route ou défraiements éventuels"

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer les contrats et conventions à intervenir en vue de l'organisation des spectacles, tels que récapitulés dans les tableaux ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 6 juillet 2018

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20180705-5_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2018

Affichage : 06/07/2018